

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN
VILLE DE MONTALIEU-VERCIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 45/2026

Objet : Acquisition de parcelles dans le cadre d'un projet de cheminement doux

L'an deux mille vingt-six, le 07 juillet à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Montalieu-Vercieu, légalement convoqué le 1^{er} juillet, s'est réuni à la salle Jouvenet sous la présidence de Monsieur Christian GIROUD, Maire.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 27

Présents : 21

CHAUDET Florence, DA CONCEICAO Maryline, DREVET Christiane, FAYARD Stéphanie, FOURNET Steve, GIROUD Christian, GORCE Isabelle, JAVERLIAT Laure, LACAVE Quentin, LAROCHE Jean-Luc, LEMIRE Robert, LUTTRIN Jean-Claude, PÉJU Amaury, PELLEGRINELLI Florian, PERRAUT Sébastien, PROTO Linda, ROSSI Patrick, RUIS Frédéric, RUIZ Céline, THÉVENOT Monique, ZABI Sabya.

Excusés ayant donné procuration : 4

ATTAVAY Bernard à ROSSI Patrick, D'ORIO Vincent à LACAVE Quentin, POULET Maxime à GIROUD Christian, YOUNSI-BRUSCOLINI Virginie à PERRAUT Sébastien.

Absents : 2

BELLONVILLE Elodie, LAURET Marie Cindy.

Soit 21 présents et 4 pouvoirs – 25 votants

Secrétaire de séance : Florence CHAUDET

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune,

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal le projet de cheminement doux reliant le parc du Château à la rue de Jouvenet en traversant la route départementale 1075.

Pour mener à bien la réalisation de ces travaux, la collectivité doit acquérir des parcelles afin de garantir la maîtrise foncière sur l'emprise du projet situé au lieudit Jouvenet.

A cet effet, un accord a été trouvé avec le propriétaire pour l'acquisition des parcelles cadastrées suivantes :

- | | | |
|----------------|------------|--|
| ○ Parcelle 30 | Section AD | Superficie cadastrale 9 735 m ² |
| ○ Parcelle 537 | Section AD | Superficie cadastrale 8 648 m ² |
| ○ Parcelle 489 | Section AD | Superficie cadastrale 345 m ² |
| ○ Parcelle 490 | Section AD | Superficie cadastrale 165 m ² |

Considérant l'accord des consorts MANDIER pour la cession des parcelles mentionnées ci-dessus à la commune de Montalieu-Vercieu en date du 15 juin 2026 ;

Considérant le prix convenu pour l'acquisition des parcelles AD 30 et AD 537 pour un montant de 52 321 € ;

Considérant le prix convenu pour l'acquisition des parcelles AD 489 et AD 490 pour un montant de 25 000 € ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour, 0 abstention et 4 voix contre :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées AD 30, AD 537, AD 489 et AD 490 pour un montant total de 77 321 €.
- **DIT** que les frais d'acte seront à la charge de la commune.
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer l'acte authentique d'acquisition et tous les actes afférents à cette affaire.

ip

Christian GIROUD
MAIRE de la commune de
Montalieu Vercieu (213802473)
8 juil. 2026

Le maire,
Christian GIROUD



La secrétaire de séance,
Florence CHAUDET

